

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 12 septembre 2011

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 12 septembre 2011 à 20 h 25, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### **SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

Les membres du conseil, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation pour une séance extraordinaire. M. le conseiller Dominic Côté propose les points suivants :

- Service de nivelage supplémentaire – Chemins du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rang et du Renversé;
- Réfection de la patinoire extérieure – Demande d'aide financière – Programme « Fonds de développement des sports et des loisirs » - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;
- Règlement d'emprunt numéro 2011-04, intitulé « Règlement concernant des travaux de collecte, de mise aux normes des eaux usées, de voirie et de travaux connexes comportant une dépense de 15 550 735 \$, et décrétant un emprunt de 15 276 159 \$ remboursable en 25 ans » - Autorisation de marge de crédit temporaire;
- Levée de la séance.

#### **2011-09-186 SERVICE DE NIVELAGE SUPPLÉMENTAIRE – CHEMINS DU 10<sup>E</sup> ET 11<sup>E</sup> RANG, DU RENVERSÉ ET LA ROUTE DUFOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'**autoriser des travaux de nivelage supplémentaire sur le chemin du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rang et le chemin du Renversé ainsi que sur la route Dufour.

**QUE** le travail est effectué aux endroits nécessitant un nivelage supplémentaire.

**QUE** le coût du service de nivelage supplémentaire est estimé à trois mille dollars (3 000 \$).

**QUE** le tarif horaire concernant la machinerie de Transport Martin Alain inc. est de cent dix dollars (110 \$), et ce, en conformité avec la soumission de cette entreprise, reçue le 16 mai 2011.

**QUE** le nivelage est effectué selon la disponibilité de Transports Martin Alain inc. et selon les conditions de la météo.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 00 521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaires concerné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-09-187 RÉFECTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME « FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS ET DES LOISIRS » - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les patinoires extérieures font partie du patrimoine sportif des petites municipalités québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** les patinoires extérieures sont un des endroits privilégiés par les jeunes et les adultes en quête de divertissement par de saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-René-Goupil utilise régulièrement cet unique lieu sportif dans le cadre d'activités parascolaires en période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire est la seule infrastructure de loisir hivernal dans la Municipalité de Saint-René-de-Matane et qu'elle se trouve en piteux état;

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire extérieure de la Municipalité a un urgent besoin de réfection;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane est une municipalité dévitalisée;

**CONSIDÉRANT** le programme « Fonds de développement des sports et des loisirs » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds de développement des sports et des loisirs » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

**D'autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-09-188 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011-04, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE COLLECTE, DE MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES, DE VOIRIE ET DE TRAVAUX CONNEXES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 15 550 735 \$, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 15 276 159 \$ REMBOURSABLE EN 25 ANS » - AUTORISATION DE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a approuvé le 10 août 2011 le règlement 2011-04 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, modifié par la résolution 2011-08-164 du 1<sup>er</sup> août 2011, décrétant un emprunt de 15 276 159 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut, en vertu de l'article 1093.1 du Code municipal du Québec, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention d'une marge de crédit temporaire auprès du centre financier aux entreprises Du Rivage et des Monts.

**D'**autoriser M. le maire Roger Vaillancourt ou M. le maire suppléant Dominic Côté et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la marge de crédit temporaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-09-189 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 12 septembre 2011, les points à discuter étant épuisés. Et la séance est levée à 20 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale et**  
**secrétaire-trésorière**

---

**Roger Vaillancourt**  
**Maire**

YB/DG/dg